



# Construire autrement : une réponse aux enjeux des risques climatiques

Les enjeux liés aux risques climatiques sont particulièrement importants pour la filière construction. Trois pistes sont explorées ici pour réduire les impacts de l'évolution du climat sur la construction et les maîtriser.

## **CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS RÉSILIENTS**

Face à l'augmentation de la fréquence et de la puissance des catastrophes naturelles, il devient urgent de concevoir des constructions résilientes, capables de résister à ces événements climatiques majeurs. Si un bâtiment est correctement construit, s'il intègre l'exposition aux risques comme la sécheresse et les inondations, il résistera mieux aux aléas climatiques minimisant ainsi les dommages en cas de sinistre. Les constructions neuves répondent à ces exigences grâce à une réglementation stricte. C'est plus complexe pour les constructions existantes. Or, on constate que le taux de renouvellement des constructions est lent. Dans 25 ans, 75% des constructions que l'on occupera sont déjà construites aujourd'hui.

## **ADAPTER LES BÂTIMENTS AUX ÉVOLUTIONS DE DEMAIN**

Il devient donc crucial d'imaginer aujourd'hui quelles seront les règles d'utilisation des ouvrages dans 25 ans et de concevoir des bâtiments qui pourront évoluer facilement. Toutefois, quand on parle des impacts du changement climatique sur la construction, de quoi parle-t-on ? De la façon de concevoir les bâtiments ? de les implanter ? de les utiliser ? En réalité il faut anticiper et prendre en compte tous ces aspects. Cela passe par l'utilisation de matériaux à faible impact carbone ou par la prise en compte, dès la conception du bâtiment, du réchauffement climatique avec

la création de toitures végétalisées par exemple. De ce point de vue, l'économie circulaire et notamment le réemploi sont en plein essor. La filière se structure. C'est pourquoi Socabat accompagne ces mouvements à travers la prévention car l'enjeu pour l'ensemble des acteurs est de bien maîtriser les risques.

## **RÉDUIRE LA SINISTRALITÉ**

En effet, l'une des préoccupations majeures des assureurs est de réduire la sinistralité. Or, on observe une accélération des sinistres liés aux aléas climatiques. On l'a vu, construire des bâtiments résilients est une première réponse. Mais il peut y en avoir d'autres, par exemple, pour faire face au risque d'inondation, il y a trois possibilités : laisser passer l'eau pour limiter les dégâts, éviter totalement le risque en construisant en dehors des zones inondables ou résister à l'inondation ; cette dernière est la solution la plus coûteuse et la moins efficace. Cependant, il ne suffit pas de bâtir une construction résiliente, encore faut-il qu'elle soit de qualité. S'il faut réparer, les efforts consentis au départ pour améliorer le bilan carbone risquent d'être balayés. Cela questionne donc le choix des matériaux mais aussi l'évolution des règles de construction. L'article 68 de la loi ELAN relatif au phénomène de retrait gonflement des argiles en est un bon exemple (voir page 8). Cette nécessaire adaptation de la construction aux risques climatiques soulève néanmoins deux freins. L'un est sociétal, il s'agit d'un changement de culture aussi bien dans la façon de construire que celle d'occuper un bâtiment ; l'autre est économique, le coût de construction sera sans doute plus élevé à court terme. D'où la nécessité de faire de la pédagogie car ce sont des enjeux de société forts.